

Administration communale de Froidchapelle

FEUILLE COMMUNALE N° 2 - février 2008

LA MAISON DE L'EMPLOI



Tous les jeudis de 9 h à 12 h dès le **6 mars 2008**, l'équipe de la Maison de l'Emploi de Chimay vous accueillera à Froidchapelle dans les anciens locaux du CPAS, place Albert I er 38 (tél. : 060/45 91 49 - fax : 060/41 21 45).

Située au cœur de la commune, la Maison de l'Emploi est un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi. Elle est le fruit d'un partenariat entre la commune, son CPAS et Le FOREM.

La maison de l'Emploi ouvre ses portes

La Maison de l'Emploi est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, stagiaires en formation professionnelle ou contrat d'apprentissage, employeurs, bénéficiaires AWIPH, INAMI, (pré)-pensionnés...

Confidentialité, neutralité des informations, respect du choix des personnes, libre accès, gratuité et accessibilité sont les principes de base qui animent ce service.

Un espace ouvert de conseil et d'accompagnement

Une équipe de conseillers est à votre disposition pour :

- réaliser toute démarche administrative du ressort de FOREM Conseil ((ré)inscription, changement d'adresse, mise à jour de votre dossier, attestations diverses...);
- vous conseiller et vous aider dans votre recherche d'emploi;
- vous accompagner dans vos démarches;
- vous mettre en contact avec un des partenaires de la Maison de l'Emploi (agences d'intérim, agence de développement local...).

La Maison de l'Emploi, c'est aussi :

- Des offres d'emploi mises à jour quotidiennement.
- La logistique nécessaire à une recherche d'emploi efficace : ordinateurs connectés à internet, téléphone, fax, photocopieuse, imprimante.
- De la documentation sur la rédaction du C.-V. et de la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, les entreprises, les secteurs...
- Des informations sur les métiers, les filières de formation, l'installation comme indépendant, les aides à l'embauche...

ET tout cela GRATUITEMENT

BUREAUX FERMES

A l'occasion du Laetare, les bureaux de l'Administration communale seront fermés le **lundi 3 mars 2008**.

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

La mise en route du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) de Froidchapelle a été longue, mais l'heure de la réalisation des premiers projets a sonné.

Nous sommes très heureux de vous inviter à la réunion qui lancera officiellement la réalisation des projets que vous avez proposés lors des réunions précédentes. Cette réunion aura lieu le **mardi 26 février 2008 à 19 h 30** à la maison communale de Froidchapelle (salle du conseil).

Nous aurons le plaisir de recevoir Madame Catherine HAUREGARD, coordinatrice des PCDN à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne.

Au programme :

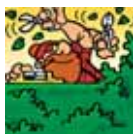
- Présentation des PCDN wallons par Madame HAUREGARD et rappel de la procédure de mise en route d'un PCDN
- Proposition de projets qui seront réalisés en 2008 sur la commune de Froidchapelle
- Appel à propositions pour étoffer le programme d'actions du PCDN, qui contient à ce jour une dizaine de projets

ELAGAGE DES HAIES

Un règlement provincial du 2 juillet 1920, modifié le 22 février 1929, sur la voirie vicinale prévoit en son article 32 que l'égagement des arbres et haies plantés le long des chemins doit être opéré avant le 1er avril par les soins ou aux frais des propriétaires ou occupants.

Les faits montrent malheureusement que peu de gens connaissent cette réglementation, même si tout Belge est censé connaître la loi. Généralement, ils ne procèdent à l'égagement qu'après avoir reçu un rappel de la réglementation par la police. Cette situation conduit alors à de nombreux élagages qui sont réalisés au mois de mai, soit durant la période la plus sensible au point de vue de la nidification.

La police communale informe donc la population sur l'obligation d'égagement des arbres et haies plantés le long des chemins avant le 1er avril par les soins et aux frais des propriétaires ou occupants. Il sera rappelé aux personnes concernées cette disposition dans le courant du mois de mars. A défaut, un procès-verbal sera rédigé. En cas de situations dangereuses pour la sécurité publique, il sera procédé à l'égagement par le service de la voirie de la commune aux frais des contrevenants.



VOUS TROUVEZ UN OISEAU OU UN MAMMIFERE SAUVAGE BLESSE ?

En avril 2007 s'est ouvert un CREAVES à Virelles, c'est-à-dire un centre de revalidation pour espèce animale vivant à l'état sauvage.

Agréé par le Ministère de la Région wallonne, un CREAVES est seul habilité à accueillir et soigner des animaux sauvages en vue de leur réhabilitation dans la nature.

Les animaux susceptibles d'être pris en charge sont tous les oiseaux de la faune européenne ainsi que tous les mammifères sauvages de Belgique à l'exception du grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier...), du renard et des petits ravageurs.

Le CREAVES de Virelles est géré par l'asbl Virelles Nature.

Rue du Lac 42 - 6461 Virelles - 0476/94 22 25 - www.aquascope.be.



4^{ème} GRAND WEEK-END TELEVIE



A la salle omnisports de Froidchapelle, au profit du F.N.R.S. (Fond national de la Recherche scientifique), qui lutte grâce à vous, contre le cancer.

Samedi 29 mars :

GRAND SOUPER à partir de 18 h (début du service : 19 h). Menu : pétillant de la solidarité - rôti Orloff sauce grand-mère et frites ou filet de dinde aux fruits exotiques et frites ou vol-au-vent maison et frites - buffet de desserts.
Prix : adultes : 12,50 € - enfants : 7 €.

Dimanche 30 mars :

MARCHES BALI SEES de 5*, 10* et 15 km (*avec poussettes enfants) à la découverte de nos sentiers froidchapellois. Départs toute la journée à partir de 8 h. Inscription : 2,50 € par adulte (enfants - de 12 ans : gratuit).
Petit déjeuner : 2,50 € (1 pain au chocolat, 1 croissant, 1 café ou 1 cacao).
Bar ouvert et petite restauration chaude et froide toute la journée.
A 10 h 30 : match de football famille Debande - Vétérans de Froidchapelle.
A midi : Tête de Moine, jardinière de légumes, croquettes ou spaghetti bolognaise. Prix : 10 €.
Après-midi récréatif : Grimage. Grand lâcher de ballons à 15 h. Promenades en calèche.

Pour les deux jours : réservez obligatoirement vos repas jusqu'au 25 mars en téléphonant au 060/41.21.88 Renée ERNOTTE-BOMAL, 060/41.15.56 Marie-Paule et Pierre LEBRUN-MARLIER, 060/45.54.52 Claudine et Albert HOEDENAEKEN-GAUME, 060/41.20.00 Henriette et Richard CORNET-VANDERHEYDEN.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à notre action, vous pouvez verser votre contribution, aussi modeste soit-elle, au compte 751-0033909-96 en mentionnant "Télévie Froidchapelle 2008". Nous comptons sur vous. Grand merci.

Le Comité des Anciens Elèves de l' Ecole Saint Hubert - 34, rue de Virelles - 6440 Froidchapelle.

MARCHE ADEPS

Comme chaque année, l'Amicale de Police de la Botte du Hainaut organise une marche ADEPS (5 - 10 - 15 - 20 km) dès 7 h. 1^{er} jogging : départ à 10 h. Accès gratuit pour les 2 activités et balade moto avec Roadbook (5 € d'inscription). Au profit du Télévie 2008.

Rendez-vous le 16 mars 2008 dès 7 h à l'école Sainte-Chrétienne, boulevard Louise 23 à 6460 Chimay.

Petite restauration à prix démocratiques.

Renseignements à la Police de Chimay au 060/21 06 40.



OXFAM TRAILWALKER

Il y a quelques mois de cela, Oxfam-Solidarité lançait une nouvelle initiative en Belgique, à savoir "Oxfam Trailwalker". Ce défi sportif a déjà été organisé dans différents pays étrangers et se déroulera pour la première fois en Belgique les 30 et 31 août 2008. Des équipes de 4 personnes marcheront 100 km ensemble dans les Hautes Fagnes, en 30 heures maximum. Durant les mois précédant l'événement, ces équipes devront récolter des fonds pour les projets d'Oxfam-Solidarité dans le Sud.

Vous pourrez trouver toutes les informations possibles à propos de cette nouvelle initiative remarquable sur www.oxfamtrailwalker.be.





Le brevet ? Ton passeport pour l'animation !

Être animateur, c'est une grande et passionnante responsabilité... qui s'apprend et se prépare ! Les secrets de l'animation, la rencontre avec d'autres animateurs, du fun et de l'amusement... et, cerise sur le gâteau... un brevet.

A quoi sert ce brevet d'animateur ?

Ce brevet te permet avant tout d'avoir un bagage technique. D'autre part, il te permet de prétendre à un barème de rémunération lorsque tu es engagé en plaines de jeux, en colonies, en école de devoirs...

Mais attention, un brevet n'a pas la même valeur qu'un diplôme. C'est une reconnaissance officielle (le brevet est homologué par la Communauté française) de l'engagement en tant qu'animateur et un gage d'une bonne formation.

Comment se déroule la formation ?

Pour obtenir le brevet d'animateur en centres de vacances reconnu par la Communauté française, tu dois :

- ☞ Suivre une formation théorique (connaissance des enfants, des jeux, de la sécurité...) de 150 heures en résidentiel (internat) et une formation pratique ("sur le terrain") de minimum 150 heures.
- ☞ Avoir 16 ans le premier jour de la formation théorique et 17ans au début de la formation pratique.
- ☞ Commencer la formation pratique après 80 à 100 heures de formation théorique.
- ☞ Suivre cette formation dans un centre de vacances agréé.

Remarque : L'ensemble de la formation ne doit pas dépasser 36 mois.

Où trouver les formations ?

Tu peux trouver les formations, comme les stages, au sein des mouvements de jeunesse, des centres de vacances, des centres de formations (CEMEA, CEMO...), des Services Provinciaux de la Jeunesse, des mutuelles...

Le brevet, un plus pour l'emploi !

Avec ton brevet d'animateur et après certaines formations complémentaires et/ou spécialisations, tu peux toi-même former de futurs animateurs, coordonner une équipe d'animateurs, travailler en tant qu'animateur de rues, en maison de quartier, en maison de jeunes, en auberge de jeunesse et en foyers culturels...

Tu peux également encadrer des enfants dans une école de devoirs, dans une ludothèque, dans un centre de vacances...

Quelques sites Internet utiles : www.centres-de-vacances.be , www.lesscouts.be , www.sgp.be, www.vacancesplus.be, www.cemea.be, web.arc-en-ciel.be, www.animagique.be, www.afocal.asso.fr...

Sources : "Travailler avec des enfants", édité par le SIEP - Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances (MB 30-11-99).

Toute information complémentaire peut-être obtenue auprès d'Infor Jeunes en composant le 070/233 444.

NUMEROS D'HABITATIONS

La zone de police de la Botte du Hainaut rappelle à tous les habitants de la zone l'utilité d'afficher les numéros d'habitations à la porte d'entrée de celles-ci ou à front de rue lorsque les habitations sont construites en recul.

Des plaquettes standards sont à votre disposition à la maison communale.

L'ART D'ECO... CONSOMMER : LES PILES

Les piles sont omniprésentes dans notre vie quotidienne : GSM, montres, balances, gadgets à loupiottes, thermomètres électroniques, consoles de jeu portatives, baladeurs MP3, télécommandes... sont autant d'objets utilisant des piles.

Pile, accu, batterie : un peu de sémantique

Si l'on reprend sa définition scientifique, une pile est un dispositif qui transforme l'énergie d'une réaction chimique en énergie électrique. Elle se compose principalement de deux électrodes qui plongent dans une solution faisant office de conducteur électrique.

En pratique, le terme de pile électrique désigne une pile jetable. On les appelle aussi "piles primaires".

Les accumulateurs fonctionnent de la même façon à ceci près qu'ils sont rechargeables. Dans le langage courant, on parlera de piles rechargeables. On les appelle aussi "piles secondaires".

Enfin, les batteries sont des ensembles de piles ou d'accumulateurs, ce qui, en pratique, désignera le "machin rechargeable" de forme spécifique qui sert à alimenter un GSM, un baladeur MP3, un ordinateur portable, etc.

Des problèmes environnementaux

Le marché des piles en Europe représente chaque année environ 160 000 tonnes de piles portables "grand public" (sans compter les batteries de voitures, les piles et accus industriels).

En Belgique, on utilise chaque année pas loin de 100 millions de piles ! Or les piles ne sont pas des déchets comme les autres : ils sont particulièrement dangereux et polluants.

Les "piles" au sens large (donc également les rechargeables) posent trois problèmes principaux vis-à-vis de l'environnement :

- 1) leur production consomme beaucoup plus d'énergie que ce qu'elles fournissent lors de leur utilisation (de 40 à 140 fois plus !);
- 2) leur fabrication utilise des matières premières non renouvelables et parfois rares;
- 3) leur élimination pose des problèmes de pollution étant donné leur composition. En effet, parmi les nombreux constituants d'une pile on trouve des métaux lourds : cadmium (Cd), mercure (Hg), plomb (Pb), zinc (Zn), nickel (Ni)... Les trois premiers sont reconnus comme extrêmement toxiques pour les êtres vivants (cancérogènes, mutagènes...). Mais le nickel et le cadmium ne sont pas inoffensifs (effet mutagène, problèmes de reproduction et problèmes d'allergies). De plus, tous ces métaux lourds sont très persistants. Ainsi le mercure d'une seule pile bouton peut contaminer 400 litres d'eau ou 1 m³ de terre pendant 50 ans. De nombreuses piles jetables contiennent encore ces métaux toxiques. Bref, si le but n'est pas d'éliminer totalement les piles de la circulation, elles sont suffisamment problématiques pour qu'on les utilise de manière parcimonieuse et efficace.

Que faire ? Eviter les piles !

En premier lieu, se demander si l'on ne peut pas éviter de devoir acheter quelque chose (c'est l'étape n° 1 de toute démarche d'éco-consommation). Evitons donc d'utiliser des piles. Par exemple, autour de l'ordinateur, la grande mode est au sans fil... mais avec piles ! Sauf cas particuliers, une souris et un clavier filaires sont tout aussi confortables que leurs versions sans fil. Et souvent plus fiables, d'ailleurs.

Besoin d'un pèse-personne, préférons-le sans pile également. Certes il ne nous donnera pas notre poids à 100 g près... (mais, entre nous, parfois ce n'est pas plus mal).

Ce ne sont pas les seuls exemples. Existents toujours en version sans pile : thermomètre (plutôt que d'utiliser un thermomètre "digital"), montre (plus rare, mais ça existe en solaire ou en mécanique), lampe de poche (à dynamo ou à induction, pour des utilisations ponctuelles), calculatrice, jouet...

Enfin, on peut également éviter des piles en n'achetant pas certains gadgets comme les poivriers électriques, les cartes postales musicales ou les sucettes lumineuses (si, si, ça existe !).

Et si l'appareil n'est pas disponible sans pile ? Choisissons de préférence un modèle utilisant des piles les plus répandues possibles. Par exemple, pour une balance électronique de cuisine, mieux vaut acheter un modèle utilisant des piles standard que des piles boutons. Les piles standard seront plus faciles à trouver et plus facilement interchangeables entre différents appareils que les piles "spéciales". C'est tout bénéfique également pour la durée de vie de nos appareils (trouver certaines références de piles n'est pas toujours facile).

J'ai quand même besoin d'une pile : que choisir ?

Si une pile est indispensable, choisissons-là la meilleure possible et surtout, la plus adaptée à l'utilisation que l'on veut en faire. De l'utilisation dépendra beaucoup le choix entre piles jetables et piles rechargeables.

Sans entrer dans les détails, les piles jetables sont à réserver aux utilisations peu gourmandes et de longue durée (ex. : une télécommande) et les piles rechargeables sont utilisables partout, même si on les utilise de préférence pour des applications grosses consommatrices sur une durée limitée (appareil photo, console de jeu...). En effet, la plupart se déchargent toutes seules si on ne les utilise pas. On commence cependant à trouver des piles rechargeables gardant l'essentiel de leur capacité pendant plusieurs mois.

Tout savoir sur les types de piles jetables : fiche-conseil n°28; tout savoir sur les piles rechargeables : fiche-conseil n°35.

Un bénéfice environnemental évident

Les piles rechargeables ont un bilan écologique très favorable par rapport à leurs cousines jetables. Un récent écobilan réalisé par Bio-Intelligence Service montre qu'elles ont jusqu'à 32 fois moins d'impact sur l'environnement que les piles jetables. Ce n'est guère étonnant quand on sait que les piles rechargeables sont réutilisables des centaines de fois. Plus prosaïquement, si toutes les piles jetables en Europe étaient remplacées par des piles rechargeables, cela éviterait de consommer autant de ressources non renouvelables qu'une ville de 100.000 habitants. Une paille !

L'environnement ? Le prix aussi !

Si le coût environnemental est clairement à l'avantage de la rechargeable, le coût "financier" l'est tout autant. Un paquet de 4 piles rechargeables de qualité n'est plus très cher (15-20 €) et remplace à lui seul des centaines de piles jetables. A ce tarif-là, le chargeur est vite amorti (le chargeur est même souvent fourni avec un "pack" de 4 piles, pour à peine plus cher que le pack en lui-même).

Ma pile est hors-service, qu'en faire ?

En Belgique, les piles, tant jetables que rechargeables, sont soumises à ce que l'on appelle l'obligation de reprise. Les obligations de reprise nous viennent de directives européennes dont le but est d'instaurer la récupération et le recyclage de très nombreux déchets : électroménagers, emballages, pneus, huile de friture etc. Pour les piles, c'est l'asbl BEBAT qui est chargée de la collecte des piles usagées. Depuis 1996, ce sont plus de 800 millions de piles qui ont été collectées. En poids, cela représente actuellement 2.500 tonnes de piles collectées par an, avec un taux de collecte de 50 % (voire 86 % si on se base sur les piles usagées réellement disponibles à la collecte) et de recyclage de plus de 50 % en général (dépend du type de pile). Par recyclage, on entend : récupération des métaux lourds, des métaux ferreux, valorisation énergétique des plastiques....

Les piles sont considérées comme des déchets dangereux : il est strictement interdit de les jeter dans la nature ou dans une poubelle de déchets non triés. Les piles usagées sont à déposer dans les conteneurs BEBAT présents un peu partout (20.000 points de collecte en Belgique !) pour qu'elles puissent suivre une filière de recyclage appropriée.

Attention, de nombreux objets contiennent des piles, parfois imbriquées dans l'objet en lui-même : il est impératif de pouvoir séparer les deux.

Conclusion ?

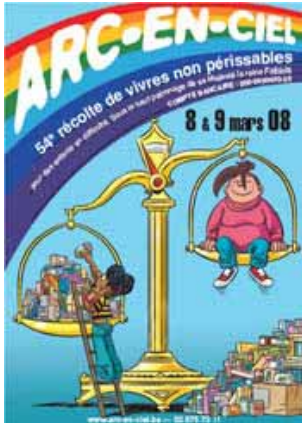
Extrêmement pratiques, les piles sont de petits objets précieux dont l'utilisation devrait être parcimonieuse et réfléchie. Profitons donc de cette fin d'hiver pour... recharger nos batteries !

En savoir plus :

- les piles : [fiche-conseil n°28](#) (reprend notamment les différents types de piles) sur www.ecoconso.be
- les piles rechargeables et les chargeurs : [fiche n°35](#) sur www.ecoconso.be
- collecte, recyclage, écotaxe... : www.bebat.be
- écobilan Bio Intelligence Service : www.rechargeonslaplanete.com (PDF)

Source : Réseau Eco-Consommation - www.ecoconso.be

OPERATION ARC-EN-CIEL 2008



Conserves, biscuits, desserts... Le week-end des 8 et 9 mars 2008, les bénévoles de Opération Arc-en-Ciel récolteront vos denrées non périssables pour améliorer les loisirs de l'enfance défavorisée de Wallonie et de Bruxelles.

Plus de 10.000 enfants de Bruxelles et de Wallonie ont bénéficié, l'année dernière, des vivres non périssables récoltés lors de l'Opération Arc-en-Ciel. Grâce à la générosité du public, quelque 250 associations oeuvrant pour la jeunesse défavorisée ont reçu en moyenne 620 kilos de vivres. L'opération a engendré une économie de plus de 930 € sur leur budget nourriture - au profit du budget consacré aux loisirs et aux vacances.

Cette année encore, aidez-les à faire pencher la balance.

Pour toute info complémentaire : Arc-en-Ciel asbl - rue du Bien Faire 41 - 1170 Bruxelles - tél. : 02/675 73 11 - 0477/79 50 73 - operation@arc-en-ciel.be - www.ar-en-ciel.be.

NE JETEZ PLUS VOS RADIOGRAPHIES...

L'asbl Autre Terre collecte vos vieilles radiographies et négatifs photos. Traités, ils seront revendus au profit de la construction de barrages au Mali.

Vu le succès rencontré l'an dernier, TERRE a décidé de prolonger son action au moins jusque fin 2008. Vous pouvez donc continuer à venir déposer vos anciennes radiographies à l'administration communale, place Albert 1er 38, 6440 Froidchapelle jusqu'au 31 décembre 2008.



Attention cependant : n'apportez que les clichés (donc pas les enveloppes ni les protocoles).

NATURA 2000 DANS MA COMMUNE

Le programme Natura 2000 vise la sauvegarde du patrimoine naturel à l'échelle européenne.

Dans ce cadre, de nombreux sites en Région Wallonne ont été désignés "Zone Natura 2000" pour la richesse de leur biodiversité.

Si vous êtes propriétaire de terrains, vous pouvez vérifier si vos parcelles sont reprises comme "Zones Natura 2000" en nous contactant ou en visitant notre site Internet www.foretprivee.be ou celui de la Région Wallonne <http://environnement.wallonie.be/cartodnf/>.

Des agents du CRNFB (Centre de la Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois de la Région wallonne) iront sur le terrain, dans les mois à venir, pour effectuer un état des lieux de la biodiversité présente dans deux zones de la commune de Froidchapelle : le site BE32042, appelé Vallée du Ruisseau d'Erpion, et le site BE32030, appelé Vallée de la Hante.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner de leur passage sur votre propriété ou pour toute autre demande d'information concernant Natura 2000.



NTF - Galerie du Centre, Bloc 2, 6^{ème} étage - 1000 Bruxelles - 02/227.56.52 info@prw-ntf.be - www.foretprivee.be.



Article rédigé avec le soutien de la Région wallonne et du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.



Scrabbable



Avis à tous les joueurs de Scrabble

Nos réunions de jeu hebdomadaires ont toujours lieu dans la grande salle de l'Institut "L'Accueil", rue de la Station 93 à Froidchapelle (à côté de l'ancienne gare et du CPAS), tous les mercredis à 20 h. Tous les mordus de scrabble sont bien sûr les bienvenus.

Renseignements : Alain BAUMAN : 060/41.26.44.(après 17 h) ou par e-mail : alainbauman@skynet.be.

AGENDA

Dimanche 17 février à 14 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : théâtre wallon "Dé d'ci on wé el mér", comédie en 3 actes de Christian DERYCKE, traduite et mise en scène par O. GOUVERNEUR, interprétée par "Les D'jins d'Rinlies". Organisation : UCP mouvement social des aînés - amicale de Froidchapelle. Entrées : 6 € (gratuit pour les moins de 12 ans). Sur réservation auprès de Marie BRONCHAIN (060/41 15 43), Richard CORNET (060/41 20 00), Jules MATHIEU (060/41 11 10), Marie-Léone PONSELET (060/41 16 31) et Simon PONSELET (060/41 13 52).

Samedi 23 ou dimanche 24 février à Erpion : souper du foot. Menu : apéritif, choucroute alsacienne ou boulette sauce tomate. Prix : 13 € - 8 € (- 12 ans). Nombre de places limité le samedi. Réservations pour le 16/02 chez Michel AELGOET (071/63 30 07), Marie-Claire POULIN (0494/10 44 12), Jean-Pierre MOTTINT (0479/75 46 90) ou Pascal NOEL (0477/60 68 17).

Jeudi 28 février à 14 h : jeu de cartes de l'amicale des pensionnés de Froidchapelle au hall omnisports.

Dimanche 2 mars : traditionnel cortège du Laetare. Nombreux groupes costumés, chars et musique. A 14 h : formation et départ du cortège de la place de la Gare. 16 h : défilé sur la place communale. 20 h 30 : rondeau final. 21 h : feu d'artifices. Boum de clôture. Animation permanente, bar et petite restauration.

Samedi 8 mars à partir de 19 h 30 à la salle Saint-Remi de Boussu-lez-Walcourt : 20^e souper choucroute du Comité de la Marche du Saint-Sacrement. Apéritif - choucroute garnie et purée ou rôti de porc sauce grand-mère et purée. Adultes : 13 € - enfants jusque 12 ans : 7 €. Ambiance musicale assurée. Réservations avant le 1^{er} mars chez Sébastien DECUIRE (0496/72 35 62), Xavier VIGNERON (071/70 10 03), Géraldine BROHEE (0475/83 39 42) ou Renaud BOMBLET (071/30 15 54).

Samedi 8 mars à 20 h en l'église Sainte-Aldegonde de Froidchapelle : concert de la chorale du Collège de Chimay et de la chorale "Le Chœur des Familles" de Froidchapelle. Les bénéfices de cette soirée seront versés à l'ASBL Echange, qui vient en aide aux plus démunis de Froidchapelle et de Sivry-Rance. Entrée : 5 € (4 € en prévente). Cartes en vente chez Paola BROGNIET (071/64 41 09) et Etienne MARLIER (060/41 19 10). Merci de venir nombreux.

Vendredi 14 mars à 20 h à la salle des fêtes de Froidchapelle : "El trésor da Léonar", comédie en 3 actes de Jacques VILFRID et Jean GIRAUD présentée par la troupe "Le Joyeux Philippevillains". Organisation : La Quille froidchapelloise. Réservations au 060/41 12 08 ou 060/41 18 14. Entrée : 5 €. Venez délirer !

Dimanche 16 mars à la salle "Nos Loisirs" à Vergnies : Printemps de l'Accordéon, de 12 h à 19 h, au profit des activités culturelles du village. Dîner dansant animé par le prodige de l'accordéon Jérôme BERODIAUX et son batteur Pascal. Ambiance assurée. Menu : apéritif revigorant - langue de bœuf sauce Madère ou blanquette de veau à l'ancienne ou rôti Orloff et champignons - dessert - café - boissons à volonté durant toute l'après-midi (vins, bières, eaux). Forfait adultes : 30 € (boissons comprises); enfants de moins de 12 ans : 12 €. Réservations obligatoires avant le 10 mars chez Janine LECRON (060/45 57 84).

Le dicton du mois : Si février commence en lion, il finit comme un mouton.

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert 1er 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".



Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis de 8 h 30 à 10 h 30 et les vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les **locaux du CPAS, rue de la Station 83**, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. Les **prochaines permanences auront lieu les mercredis 27 février, 26 mars et 30 avril 2008 de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchapelle. Les **prochaines permanences se tiendront les mercredis 6 février, 5 mars et 2 avril 2008 de 13 h à 16 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

ATTENTION : Nos bureaux seront fermés le lundi 3 mars (Laetare) et le lundi 24 mars (Pâques).

Avez-vous droit à une allocation de chauffage ?

En complément à la brochure précédemment diffusée par notre CPAS au sujet des allocations de chauffage du "fonds mazout" pour l'hiver 2007-2008 et face à l'augmentation constante du coût du chauffage, une nouvelle catégorie pour les ménages à revenus modestes est entrée en application le 1^{er} février 2008 pour des livraisons effectuées à partir du 1^{er} janvier 2008.

⇒ Si vous vous chauffez avec l'un des combustibles suivants :

- le gasoil de chauffage
- le pétrole lampant
- le gaz propane en vrac

⇒ Et si vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1 : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie-invalidité tels que

- VIPO
- enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée
- chômeur de longue durée (> 1 an) âgé de plus de 50 ans
- bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA)
- bénéficiaire d'une allocation de remplacement de revenu pour personne handicapée
- bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale équivalente
- bénéficiaire du statut OMNI O

Catégorie 2 : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 13.782,42 €, augmenté de 2.551,49 € par personne à charge.

Catégorie 3 : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes.

Catégorie 4 : les ménages aux revenus modestes

Le montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 23.281,93 €

Alors vous avez droit à une allocation de chauffage ! Le montant de votre allocation va dépendre du type de chauffage, du prix au litre et de la catégorie à laquelle vous appartenez.

⇒ Pour prétendre à une allocation de chauffage, le prix TVAC mentionné sur votre facture doit être supérieur ou égal :

- à 0,49 €/litre pour les catégories 1, 2 et 3
- à 0,59 €/litre pour la catégorie 4

Prix au litre mentionné sur la facture	Allocation au litre pour les 3 premières catégories	Allocation pour les 1.500 litres pour les 3 premières catégories	Allocation au litre pour la nouvelle catégorie	Allocation pour 1.500 litres pour la nouvelle catégorie
0,4900 à 0,5150	3 cents	45 €	0 cent	0 €
0,5150 à 0,5400	5 cents	75 €	0 cent	0 €
0,5400 à 0,5650	7 cents	105 €	0 cent	0 €
0,5650 à 0,5900	8 cents	120 €	0 cent	0 €
0,5900 à 0,6150	9 cents	135 €	2 cents	30 €
0,6150 à 0,6400	10 cents	150 €	3 cents	45 €
0,6400 à 0,6650	11 cents	165 €	4 cents	60 €
0,6650 à 0,6900	12 cents	180 €	5 cents	75 €
0,6900 à 0,7150	13 cents	195 €	6 cents	90 €
plus de 0,7150	14 cents	210 €	7 cents	105 €

⇒ La livraison doit être faite :

- entre le 01/09/07 et le 30/04/08 pour les catégories 1, 2 et 3
- entre le 01/01/08 et le 30/04/08 pour la catégorie 4

⇒ Où et quand introduire votre demande ?

Auprès de votre CPAS dans les 60 jours suivant la livraison

⇒ Quels documents devez-vous communiquer ?

- carte d'identité
- carte SIS
- vignette de mutuelle
- facture de livraison de combustible datant de moins de 60 jours
- la preuve des revenus du ménage, de préférence l'avertissement-extrait de rôle
- éventuellement le revenu cadastral de vos biens immobiliers
- votre numéro de compte bancaire

Les demandes d'allocation de chauffage pour la catégorie 4 (montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage inférieur ou égal à 23.281,93 €) peuvent être introduites par courrier au CPAS à condition de contenir impérativement les copies des documents mentionnés ci-dessus.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

- à Boussu-lez-Walcourt (salle du centre culturel, Grand-Place 3) les jeudis 21 et 28 février, 20 et 27 mars, 17 et 24 avril de 9 h à 11 h 30

- à Froidchapelle (au CPAS, rue de la Station 83) les jeudis 21 et 28 février, 20 et 27 mars, 17 et 24 avril de 13 h 30 à 16 h.

Elargissement des permanences du 14 février au 24 avril : tous les jeudis de 13 h 30 à 16 h au CPAS.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès du CPAS (060/51 01 20 ou 060/51 01 21) ou au n° 0800/90 929.